

## PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE LEINS GARDONNENQUE

### Séance du 29 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 29 mars, à 19 heures.

Le Comité syndicat du Syndicat Mixte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au siège, sous la Présidence de Madame Véronique POIGNET SENGER,

**Présents** : **Membres titulaires** : Nicole RAYMOND, Maryse GIANNACCINI, Jean Louis POUDEVIGNE, Fabienne ROCA, Patrick DEGONZAGA, Agnès FLAMME, Christine LEFEVRE, Josette NOUASSA, Daniel MARQUET, Véronique POIGNET SENGER, Gilles TIXADOR, Blandine PANAFIEU, Régine HURLIN, Daniel VOLEON, Catherine BERGOGNE, Jean Marc FLOUTIER, Joseph ARTAL, Marceau LACROIX, Sarah TOURNEMINE, Carole MAILLET, Karen JOUVE

**Membres suppléants** : Eric MARY (pour Gilbert CASAS), Stéphanie PICARD (pour Carine PEYDRO), Serge ROUVIERE (pour Clémence COSSART)

**Excusés (sans suppléant)** : Stéphanie OGIER, Claude MAGNIN-FEYSSOT, Augustine GILLARD, Christine MONTEIL, Jean-Luc GIBERT, Caroline SAUMADE, Pascal PETOUILLAT, Pierre LUCCHINI, Laurent MARIOGE, Bernard CHLUDA, Brigitte BONHOMME, Jacques DURAND

Soit 24 membres ayant pris part au vote.

Le procès-verbal du 15 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

#### **Délibération n°1/10**

#### **Modification des délégués**

Madame POIGNET SENGER, Présidente, rappelle que

- Mme GIANNACCINI par mail en date du 8 mars 2022, indique que la commune de Fons souhaite modifier la désignation de ses délégués au sein des commissions Petite enfance et Enfance Jeunesse ;
  - *Déléguée titulaire : Mme Laurence FERRER (sans changement)*
  - *Déléguée suppléante : Mme Carine PEYDRO (remplace Mme Angélique FRICON)*

Après en avoir délibéré, le Comité syndical accepte à l'unanimité cette proposition,

**Délibération n°2/10**  
**Validation du Document Unique**

*Vu l'avis du CHSCT en date du 2 décembre 2021,*

Madame POIGNET SENGHER, Présidente, rappelle que depuis la sortie du décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001, qui a modifié le Code du Travail, les employeurs territoriaux ont obligation de réaliser et de mettre à jour annuellement le « Document Unique ». Ce document comporte le résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs. La version 3 de ce document comprend les documents liés au COVID (plan de continuité de l'activité en cas d'épidémie, plan de reprise) ainsi que le dispositif de signalement des actes de violences, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique.

Après avoir examiné le document et en avoir délibéré, le Conseil syndical décide à l'unanimité d'approuver le Document Unique proposé.

**Délibération n°3/10**  
**Convention chèques vacances ANCV**

Madame POIGNET SENGHER, Présidente, rappelle que la gestion en direct de l'Espace Jeunes a nécessité la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des participations familles. Celles-ci peuvent bénéficier d'aides diverses pour le règlement (aide aux Temps Libres, chèques vacances...).

Madame POIGNET SENGHER propose de prévoir ces modes de règlements dans l'acte constitutif de la régie et donc d'adhérer au dispositif ANCV – chèques vacances. La démarche est sans frais d'adhésion, par contre une commission de 2,5% sera prélevée sur le remboursement des chèques-vacances.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

**Délibération n°4/10**  
**Tarifs ALSH**

Madame POIGNET SENGHER, Présidente, rappelle que depuis la demande de retrait des 3 communes de Montagnac, Mauressargues et Moulézan du pôle de compétence « enfance jeunesse », l'ALSH enregistre des demandes de familles qui continuent de souhaiter y inscrire leur enfant.

Dans la limite des places disponibles, la commission enfance jeunesse a réfléchi à des tarifs adaptés pour les familles hors territoire de compétence. La commission propose de distinguer les communes membres du Syndicat pour au moins 1 compétence et les communes extérieures au Syndicat avec le barème suivant :

	< 400	400 – 950	951 - 1200	> 1200
<b>8 communes adhérentes</b>	8	10	12	13
<b>8 communes non adhérentes</b>	13	15	17	18
<b>Autres communes</b>	16	20	24	26

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

**Délibération n°5/10**  
**Gratification aux agents**

Madame POIGNET SENGHER, Présidente, rappelle que la délibération du 29 novembre 2017 prévoit une gratification de fin d'année aux agents titulaires, de 150 euros en chèques cadeaux.

La composition du Syndicat a évolué depuis cette délibération et aujourd'hui 4 agents sont en CDD longue durée. Madame POIGNET SENGHER propose par principe d'équité d'accorder cette gratification aux agents non titulaires, présents au mois de décembre N, et dont le contrat est supérieur ou égal à 12 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

**Délibération n°6/10**  
**Groupement de commande**

Madame POIGNET SENGHER, Présidente, rappelle qu'une consultation a été lancée pour la révision du document d'urbanisme de 7 communes (Fons, Gajan, La Rouvière, Montagnac, Montignargues, Saint Bauzély, Sauzet).

Madame POIGNET SENGHER propose d'accepter la signature d'un groupement de commande dont le Syndicat mixte serait coordonnateur, sans que cela donne lieu à rémunération, selon les modalités de la convention jointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

**Délibération n°7/10**  
**Compte de gestion**

Madame POIGNET SENGHER, Présidente, présente le compte de gestion 2021 établi par le comptable public.

Le Conseil syndical après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
  - Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

### **Délibération n°8/10** **Compte administratif**

Madame POIGNET SENGER, Présidente, présente le compte administratif 2021, à la vue du budget primitif et des décisions modificatives de cet exercice, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficiants	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficiants	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficiants	Recettes ou Excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF</b>						
Résultats reportés		154 568.99		14 217.37		168 786.36
Opérations de l'exercice	267 201.20	366 860.06	1 923 166.16	1 738 147.56	2 190 367.36	2 105 007.62
<b>TOTAUX</b>	<b>267 201.20</b>	<b>521 429.05</b>	<b>1 923 166.16</b>	<b>1 752 364.93</b>	<b>2 190 367.36</b>	<b>2 273 793.98</b>
Résultats de l'exercice		254 227.85	170 801.23			83 426.62
Restes à réaliser	8 558.00	7 978.00			8 558.00	7 978.00
<b>RÉSULTATS de CLOTURE</b>		253 647.85	170 801.23			82 846.62

Madame POIGNET SENGER, Présidente, donne la présidence à Monsieur Jean Louis POUDEVIGNE, Vice-Président, et se retire.

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) Constate aussi bien la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives, le résultat de fonctionnement de l'exercice, le fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, et les débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 2) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci – dessus.

Madame Véronique POIGNET SENGER, remercie les membres du Conseil syndical de leur vote.

### **Délibération n°9/10** **Affectation des résultats**

Madame POIGNET SENGER, Présidente, propose d'affecter les résultats de l'exercice 2021.

Le Conseil syndical, à l'unanimité, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2021 :

**CONSTATE** les résultats ci-après :

- Déficit de fonctionnement ..... – 170 801.23 €
- Excédent d'investissement..... 254 227.85 €

**DECIDE** de l'affectation de ces résultats comme suit :

- Report à nouveau fonctionnement..... - 170 801.23 €
- Report à nouveau investissement ..... 254 227.85 €

### **Délibération n°10/10** **Budget 2022**

Madame POIGNET SENGER, Présidente, présente le budget primitif 2022 au Comité syndical. Il tient compte des propositions du Bureau du 18 mars 2022.

Elle présente le budget principal, qui s'équilibre en dépenses comme en recettes comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : ..... 1 522 223.43 €
- Recettes de fonctionnement : ..... 1 522 223.43 €
  
- Dépenses d'investissement : ..... 564 113.62 €
- Recettes d'investissement : ..... 564 113.62 €

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente et après en avoir délibéré, le Comité syndical vote le budget primitif principal tel qu'il a été présenté et les participations des communes en découlant, jointes en annexe, à l'unanimité.

*Les délégués souhaitent des précisions sur les comptes suivants :*

*En dépenses :*

*- 6574 : regroupe toutes les CPO (Conventions Pluriannuelles d'Objectifs)*

*- 64113 : ce sont les salaires des agents en CDD (3 contrats de projet + 1 CDD de remplacement en urbanisme)*

*En recettes :*

*- 70878 : ce sont les remboursements du Centre de Gestion pour les agents avec une décharge syndicale*

*- 70632 : ce sont les recettes familles des activités et séjours de l'espace jeunes*

*- 7478 : ce sont essentiellement les recettes CAF (bonus territoire)*

*- 74758 : permet un équilibre « artificiel », pour équilibrer les sections fonctionnement / investissement du budget, il faudrait que la participation des communes soit supérieure, mais cette cotisation supplémentaire ne sera pas appelée si aucun investissement n'est réellement fait.*

*- Les sommes « divers » (comme par exemple en Administration Générale, 5000 Euros), permettent de rebondir en cas de besoin, mais ne sont évidemment pas systématiquement consommées.*

*Mme TOURNEMINE regrette qu'il n'y ait pas eu de commission finances et que ce soit un Bureau qui ait préparé ce budget.*

*Mme POIGNET SENGHER souhaite profiter de ce conseil pour remercier au nom de la Commission Petite Enfance / Enfance Jeunesse l'ensemble des partenaires qui ont joué le jeu et ont fait des propositions financières pour 2022-2025 qui ont permis aux communes de maintenir leur adhésion, sans sacrifier la qualité du service.*

*La séance est levée à 21h30*

<i>Joseph ARTAL</i>	<i>Catherine BERGOGNE</i>	<i>Patrick DEGONZAGA</i>
<i>Agnès FLAMME</i>	<i>Jean Marc FLOUTIER</i>	<i>Maryse GIANNACCINI</i>
<i>Régine HURLIN</i>	<i>Karen JOUVE</i>	<i>Marceau LACROIX</i>
<i>Christine LEFEVRE</i>	<i>Carole MAILLET</i>	<i>Daniel MARQUET</i>
<i>Eric MARY</i>	<i>Josette NOUASSA</i>	<i>Blandine PANAFIEU</i>
<i>Stéphanie PICARD</i>	<i>Véronique POIGNET SENER</i>	<i>Jean Louis POUDEVIGNE</i>
<i>Nicole RAYMOND</i>	<i>Fabienne ROCA</i>	<i>Serge ROUVIERE</i>
<i>Gilles TIXADOR</i>	<i>Sarah TOURNEMINE</i>	<i>Daniel VOLEON</i>